



Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs

Programme d'Action Régional pour le Développement Economique et Intégration Régionale

Projet No. 3.2.1

RELANCE DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES PAYS DES GRANDS LACS ET DE SES INSTITUTIONS SPECIALISEES (EGL¹, SINELAC², IRAZ³ ET BDEGL⁴)

**Juin 2006 (Rev. 30 août 2006)
Original : Français**

¹ Organisation de la CEPGL pour l'Energie des Grands Lacs

² Société International pour l'Electricité des Grands Lacs

³ Institut de Recherche Agronomique et Zootechnique

⁴ Banque de Développement des États des Grands Lacs

RESUME

Les divergences de vision politique et les difficultés rencontrées par les Etats membres à mettre en œuvre des politiques économiques adoptées sont à l'origine de la léthargie dans laquelle se trouve la CEPGL.

La relance de la coopération et de l'intégration économiques dans le cadre de la CEPGL apparaît comme le cadre le plus indiqué pour les Etats membres de trouver des solutions aux problèmes qui se posent non seulement pour le développement économique et social, mais aussi pour la restauration de la paix et de la sécurité dans la sous-région.

L'on pourrait même soutenir que les guerres qui ont éclatés dans la région des Grands Lacs sont des conséquences de l'échec de la CEPGL.

Le présent projet essaye d'analyser les voies et moyens qui s'offriraient aux Etats membres pour redynamiser cette Organisation sous régionale, afin qu'elle puisse jouer le rôle de cadre institutionnel de concertation dans la sous région aussi bien pour le développement économique et l'intégration régionale que pour la consolidation de la paix et de la sécurité.

Le Conseil des Ministres, par le biais de la Commission d'évaluation et de relance de la CEPGL, devrait assurer la coordination des activités de la relance de cette Organisation. Le Secrétariat Exécutif Permanent et les Organismes spécialisés devraient être étroitement liés à tous les travaux techniques. Il serait envisagé de revisiter tous les instruments de coopération et d'intégration économiques.

Le projet propose, en outre, une redéfinition des programmes prioritaires par rapport au niveau d'avancement des autres organisations sœurs de la Région. L'on devrait introduire dans les programmes de la CEPGL, ceux visant l'intégration de la dimension genre et la lutte contre le VIH/SIDA, entre autres.

Le secteur privé devrait être impliqué dans le processus d'identification, de formulation et de mise en œuvre des politiques et programmes d'intégration.

Les membres du Conseil des Ministres de la CEPGL devraient multiplier les contacts diplomatiques (informels ou/et formels) pour expliquer le bien-fondé de la relance de cette institution qui, de par son expérience, pourrait se constituer en véritable noyau à partir duquel pourrait se construire un espace économique unique dans la région. Il conviendrait, à cet effet, de faire remarquer que la Convention portant création de la CEPGL est ouverte à l'adhésion des autres Etats de la Région des Grands Lacs (Art. 36).

Le projet propose enfin que les Etats puissent examiner la possibilité d'adopter un Protocole d'accord sur la rationalisation et l'harmonisation de leurs programmes.

CHAP. 1 DESCRIPTION DU PROJET

1. Analyse de la situation

1.1.Présentation de la CEPGL

La Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), créée en 1976, regroupe trois pays de la Région des Grands Lacs, à savoir le Rwanda, le Burundi et la RDC. Elle a son siège à Gisenyi, en République Rwandaise, lieu qui a abrité la signature de la Convention portant sa création.

Au cours de son existence, la CEPGL a mis en place quatre Organismes spécialisés à savoir :

- L'Institut de Recherche Agronomique et Zootechnique (IRAZ) ;
- La Banque de Développement des Etats des Grands Lacs (BDEGL) ;
- La Société Internationale pour l'Electricité des Grands Lacs (SINELAC); et
- L'Organisation de la CEPGL pour l'Energie des Grands Lacs (EGL).

1.1.1. L'IRAZ

Créé en 1979, l'IRAZ a pour mission principale de faire de la recherche en matière agronomique et zootechnique et d'intervenir dans l'exécution des projets communautaires. L'IRAZ travaille étroitement avec les Instituts nationaux de recherche agronomique pour promouvoir l'autosuffisance alimentaire au sein de la sous région. Son siège se trouve à Gitega (Burundi).

L'IRAZ a concentré ses programmes de recherches sur la banane, les ressources phylogénétiques, les plantes à racines et tubercules, les ruminants, l'agro-climatologie, ainsi que sur la réalisation d'un centre de documentation, d'information et de formation agricoles.

1.1.2. La BDEGL

La BDEGL a pour objectif principal de mobiliser des ressources financières en vue de financer des projets dont l'objet est la poursuite de l'intégration économique et le développement de la sous-région. Elle a été créée en 1977. Son siège se trouve à Goma (RDC).

Les projets suivants ont bénéficié du concours de la BDEGL :

- Implantation d'une centrale autonome de production d'oxygène nécessaire notamment dans la fabrication d'ampoules à incandescence (Lengstram) à Kinshasa;
- Construction et équipement d'une usine textile en cofinancement avec la Banque Rwandaise de Développement (Utexrwa) à Kigali;
- Construction de l'hôtel diplomate à Kinshasa ;
- Modernisation et l'extension de la sucrière de Kiliba (Sucki) en RDC.
- Alimentation énergétique des relais hertziens de Nyabibwe, Kamashuli, Tshwate, Tshamata et Thomohini ;

- Construction de la Centrale Ruzizi II-cofinancement à Bukavu ;
- Télécommunication cellulaire (télécel) à Goma ;
- Production de tôles ondulées (Tolinki) à Bukavu ;
- Production de peinture (Langi-Congo) à Kinshasa ;
- Extension d'une usine de production de cigarettes (BAT) à Kinshasa ;
- Société de transport sur le lac Tanganyika (Arnolac) Bujumbura ;
- Fabrication de sacs en polypropylène (Sonaco) à Bujumbura ;
- Scierie de bois (Bakri bois corporation) à Kinshasa.

1.1.3 La SINELAC

Créée en 1989, la SINELAC a pour mission l'exploitation de la centrale hydroélectrique communautaire de la Ruzizi II ainsi que la commercialisation de l'énergie produite aux trois pays membres par le biais de leurs sociétés nationales d'électricité, à savoir la Société Nationale d'Electricité (SNEL) pour la RD Congo, la REGIDESO pour le Burundi et l'ELECTROGAZ pour le Rwanda. Son siège se trouve à Bukavu (RDC).

Entre 1991 et 2001, la SINELAC a fourni, en moyenne, respectivement 45 %, 17 % et 21 % de la production nationale de l'énergie électrique dans le système interconnecté de la CEPGL, destinée au Rwanda, au Burundi et à la RD Congo.

1.1.4. L'EGL

La mission principale de l'EGL est d'assurer la coopération entre les Etats membres dans le domaine de l'Energie. Il joue le rôle d'organe de planification, d'études et de réalisation des projets. Cet Organisme a activement participé au processus à la base de la construction de la centrale communautaire de la Ruzizi II, dont la puissance actuelle est de 43,2 MW. Créée en 1974 comme une ASBL⁵, l'EGL a été intégrée dans la CEPGL en 1979. Son siège se trouve à Bujumbura (Burundi).

La CEPGL a, en outre, mis en place des instruments de coopération et d'intégration régionales (Conventions, Protocoles etc.) dans les divers secteurs suivants : la libre circulation des personnes, par la mise en place d'une carte spéciale de circulation CEPGL et d'un passeport CEPGL ; les échanges commerciaux, par la signature des protocoles dans ce domaine, les finances, par l'arrangement monétaire CEPGL etc. Tous ses programmes visent à accélérer l'intégration économique dans la sous Région.

1.2.Contexte politique

Les Etats membres de cette Organisation traversent depuis plus d'une décennie, la plus grave crise politique de leur existence, marquée entre autres par des conflits ethniques d'une ampleur sans précédent, une insécurité généralisée et un blocage de longue durée des institutions républicaines et des administrations.

C'est à la suite de ce climat de méfiance et de guerre larvée que le Secrétariat Exécutif, les Organismes spécialisés et toutes les autres activités de la CEPGL se

⁵ Association sans but lucratif

trouvent aujourd'hui dans un état léthargique. Cet état de chose a, pourrait-on dire, contribué à l'éclatement de la deuxième guerre de la RD Congo, car les mécanismes de concertation, les accords de non-agression et de bon voisinage n'ont pu être mis à contribution pour arrêter le conflit.

D'aucuns soulignent que la déstabilisation des pays de la CEPGL est l'une des causes majeures à la base des maux dont souffre l'ensemble de la Région des Grands Lacs, parmi lesquels les conflits récurrents et leur corollaires que sont les pertes humaines, le phénomène de réfugiés et de personnes déplacées, l'existence des factions armées incontrôlées dans la quasi-majorité des pays voisins, la dégradation des infrastructures de base, le trafic d'armes et l'exploitation illégale des ressources naturelles.

La relance de la CEPGL apparaît comme le moyen idéal que les Etats membres devraient utiliser pour rétablir le cadre de concertation, non seulement sur les questions de développement économique, social et d'intégration régionale, mais aussi sur celles de prévention, de gestion et de résolution des conflits.

Au cours de ces cinq dernières années, des initiatives ont été entreprises par différents partenaires pour aider cette sous région à sortir progressivement de la crise politique. On peut citer, entre autres, les Accords d'Arusha sur la Paix au Burundi, les Accords de Lusaka et de Pretoria pour la RDC, la réunion de concertation entre les Ministres des Affaires Etrangères des Etats membres de CEPGL à Bruxelles le 11 juillet 2004, sous l'égide du Ministère belge des Affaires Etrangères, et la Déclaration de Dar-es salaam sur la Paix, la sécurité, la Démocratie et le développement dans région des Grands Lacs du 20 novembre 2004.

En outre, certains partenaires au développement sont actuellement animés par le souci d'accompagner les efforts déployés sur le plan politique et qui s'inscrivent dans la dynamique de la relance de cette structure.

Les leaders politiques de la région devraient saisir ces opportunités pour s'engager en faveur de la redynamisation de cette Organisation sous régionale.

1.3. Problèmes spécifiques à résoudre

1.3.1. Redynamiser le cadre de dialogue politique

La nature des problèmes politiques que la Région des Grands Lacs a connue se traduit par l'absence de vision commune au plan politique des Etats composant la Région des Grands Lacs. L'absence prolongée de concertations politiques entre ces Etats a été la résultante de malentendus constatés dans leurs relations. L'on a, à cet effet, qualifié la sous région de la CEPGL comme étant l'épicentre des conflits politiques armés dont les effets ont embrasé toute la Région des Grands Lacs. La redynamisation de la CEPGL devrait être considérée comme une avancée décisive dans le processus de stabilisation toute la Région.

1.3.2. Promotion de l'intégration économique

La relance de la CEPGL devrait s'accompagner de la mise en place d'un programme d'action et d'un chronogramme réaliste conçus par le Secrétariat Exécutif et les agences spécialisées que sont la BDEGL, l'IRAZ, la SINELAC et l'EGL.

1.4. Défis majeurs à relever

1.4.1. Dans le domaine politique

- L'instabilité politique et les conflits aux frontières communes;
- Le climat de méfiance entre les Etats membres ;
- L'absence de dialogue et le manque de volonté et de détermination politique à relancer l'Organisation ;
- Les visions parfois divergentes sur l'avenir de la CEPGL ;
- L'actualisation des instruments de prévention et de gestion des conflits ;

1.4.2. Dans le domaine du développement économique et social

- La non ratification de certains accords de coopération dans le cadre de la CEPGL par certains pays membres et la non mise en œuvre effective des accords existants;
- L'insuffisance de ressources financières pour la mise en œuvre des programmes;
- Le risque de duplication de programmes avec les autres organisations sous régionales ;
- L'intégration des dimensions nationales dans les programmes régionaux ;
- La nécessité de renforcer les capacités ;
- Le manque de politique commune dans le secteur agricole qui emploie la majorité de la population de la sous région ;
- Le renforcement du secteur privé ;
- L'absence d'une politique régionale sur l'habitat, le genre et la lutte contre le VIH/SIDA.

1.5. Opportunités

- L'existence des Accords de coopération et d'intégration sous régionales;
- L'existence du patrimoine immobilier de la CEPGL ;
- L'intérêt de certains partenaires au développement pour la relance de la CEPGL.

2. Stratégie du projet

Après plusieurs années de guerres et de conflits ayant négativement et sensiblement affecté les conditions de vie des populations de la CEPGL et les infrastructures socio-économiques des pays membres a été très néfaste, le moment est venu de réfléchir sur la création d'un espace économique à la fois plus viable et mieux organisé, en vue non seulement de promouvoir les programmes d'intérêts communs dans le domaine économique et social, mais aussi de mettre en place des instruments actualisés pour consolider la paix et la sécurité dans la sous région.

Pour faire face aux défis identifiés :

- i) Saisir l'opportunité de la volonté exprimée par les chefs d'Etat et de gouvernement, ainsi que par les populations de la Région pour relancer la CEPGL, pendant le 2^{ème} Sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs en vue de bénéficier de l'appui et de l'engagement politique, ainsi que de la solidarité régionale ;
- ii) Démarrer immédiatement les activités prioritaires liées à la relance de la CEPGL, en sollicitant l'appui des partenaires au développement;
- iii) La CEPGL devrait adopter une approche participative dans la préparation des programmes. Tous les acteurs concernés (gouvernements, société civile, secteur privé, parlements, sénats, femmes, jeunes etc.) devraient être impliqués dans les différents forums organisés pour s'imprégner des initiatives de la CEPGL dans les différents domaines de concentration de cette organisation ;
- iv) Impliquer les équipes résiduelles du Secrétariat Exécutif Permanent et les Organismes spécialisés de la CEPGL, l'Union Africaine, les Nations unies et les Partenaires au développement dans les activités de relance de cette Institution ;
- v) Soutenir toutes les initiatives transfrontalières de promotion de la paix ainsi que les échanges culturels, sportifs, etc... entre les Etats membres;
- vi) Adopter le budget programme et contribuer régulièrement aux budgets du Secrétariat Exécutif Permanent et des Organismes spécialisés.
- vii) Créer au sein du Secrétariat Exécutif Permanent des départements qui devraient s'occuper des questions de la sécurité aux frontières, du genre, de l'environnement et du HIV/SIDA ;
- viii) Adopter une nouvelle politique d'intégration économique qui serait harmonisée et rationalisée avec les autres organisations sous régionales, dans la perspective de la création d'un espace régional unique. A cet effet, l'ouverture de l'adhésion aux autres membres de la Région qui le souhaitent serait indispensable. (voir l'article 36 de la convention portant création de la CEPGL du 20 septembre 1976). Celle-ci doit être envisagée

après que les trois membres originaires de la CEPGL se soient convenus de relancer effectivement l'Organisation économique sous régionale ;

- ix) Dynamiser la participation du secteur privé dans le processus d'identification, de formulation et de mise en œuvre des politiques et programmes d'intégration ;
- x) Les dirigeants des trois pays devraient faire preuve d'engagement politique et publier une déclaration commune affirmant leur volonté de relancer la CEPGL et indiquant le sens dans lequel ils entendent orienter la communauté pour la rendre plus attrayante, plus dynamique et en informer leur pairs de la Région.

A cet effet, deux volets essentiels devraient servir de moteur pour accélérer le processus de la relance de cette Communauté à savoir :

- i) La relance des activités visant la promotion de la Paix et la Sécurité dans la sous région CEPGL ;
- ii) La relance des activités liées aux programmes économiques prioritaires.

2.1. Paix et Sécurité

La CEPGL apparaît comme un cadre institutionnel de concertation entre les Etats membres sur les questions de sécurité aux frontières communes. Ainsi, la relance d'un dialogue politique régulier entre les Etats membres sur cette question s'avère indispensable.

Dans ce cadre, la CEPGL devrait revisiter tous les mécanismes de prévention et de gestion des conflits aux frontières communes. Le Secrétariat Exécutif de la CEPGL devrait être impliqué dans la formulation et la mise en œuvre des instruments actualisés dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Pour y arriver, une session extraordinaire de la Conférence au Sommet des Chefs d'Etat de la CEPGL devrait adopter la décision de la relance des activités de la réunion des ministres de la Défense et de la sécurité ainsi que celles de la commission tripartite +1 de sécurité des pays membres.

Les réunions régulières des ministres de la Défense et de la sécurité ainsi que celles de la commission tripartite +1 de sécurité devraient se pencher, entre autres, sur les questions suivantes :

-la mise en place des mécanismes sous régionaux actualisés de gestion et prévention des conflits à travers des réunions périodiques des responsables militaires, des services des renseignements des Etats membres ;

-l'implication des représentants des Ministères de l'Intérieur dans les travaux des commissions permanentes de sécurité (immigrations et la police) ;

-l'implication du Secrétariat Exécutif dans la formulation et la mise en œuvre des nouveaux instruments de gestion et de prévention des conflits aux frontières communes ;

-la possibilité de commanditer une étude sur l'actualisation des mécanismes (protocoles ou arrangements) de gestion et de prévention des conflits aux frontières communes ;

-la mise en place d'un calendrier des réunions des Ministres de la Défense et de la sécurité et de la commission tripartite +1 de sécurité.

2.2. Promotion des programmes économiques prioritaires

Au cours de son existence, la CEPGL s'est concentrée sur la promotion des activités d'intérêt commun dans les domaines économiques (agriculture, énergie, transports, commerce etc.).

La coordination de ces activités a été assurée par le Secrétariat Exécutif. Ce dernier devrait procéder à une redéfinition des programmes économiques prioritaires à soumettre aux Etats membres.

La relance des activités de la BDEGL, de l'IRAZ, de la SINELAC et de l'EGL est indispensable pour la mise en œuvre des programmes économiques.

Pour cela, les Etats membres devraient procéder à l'évaluation de ces institutions pour leur imprimer une nouvelle dynamique dans le cadre de la relance de la CEPGL.

2.2.1. La BDEGL

La BDEGL est actuellement confrontée au problème de la reconstitution de son capital qui a été englouti par les créances sur l'OGEDEP⁶. Cette banque a également souffert de problèmes liés à son organisation interne.

i) Problème de la reconstruction de son capital

La partie du capital de la BDEGL qui a été payée et libérée représente un montant de 33 millions de DTS. La dette de l'OGEDEP⁷ de la RDC vis-à-vis de cette banque devrait être réglée pour lui permettre de reconstituer son capital.

Les partenaires au développement (Banque Mondiale etc.) seraient intéressés à assister cette Banque. Il serait même envisageable de faire un don pour permettre à la RDC d'honorer ses créances. Des fonds importants pour l'Afrique centrale sont disponibles mais restent inutilisés, étant conditionnés par la stabilisation durable de la région.

Le rapport sur l'évaluation de cette banque du Prof. Couvreur propose, en outre, que l'on trouve une formule pour racheter la créance OGEDEP, par exemple à 25 % de

⁶ Office de gestion de la dette publique de la RDC

sa valeur nominale par un consortium de partenaires au développement qui deviendra ainsi créancier de la RDC.

ii) Problème d'organisation interne de la BDEGL

Les problèmes d'organisations internes nécessitent que l'on fasse une analyse détaillée des erreurs du passé, auditer les comptes et installer des garde-fous contre toute politisation de cette banque. Le mode de gestion devrait s'inspirer du secteur privé.

L'on devrait également envisager la mise en place d'un montage de projets prioritaires à inscrire dans le programme d'action de la BDEGL.

L'élargissement immédiat de la BDEGL aux autres pays du champ serait difficile. Il pourrait se faire après une période de relance suivie par celle de consolidation (3 à 5 ans).

La relance de la BDEGL devrait également s'inscrire dans le cadre de la relance de la CEPGL. Le préalable indispensable reste, sans conteste, une décision politique claire.

2.2.2. La SINELAC

La SINELAC est la seule institution de la CEPGL qui fonctionne normalement. Mais, cette institution serait plus performante si l'environnement politique et économique de la Région se stabilise.

Cette société fait face aux impayés des sociétés nationales des pays membres pour leurs consommations d'énergie électrique de la centrale Ruzizi II.

Elle a mis en chantier un programme visant non seulement la réhabilitation de la centrale Ruzizi II, mais aussi de construire une nouvelle centrale Ruzizi III, d'une puissance de 82 Mwatt. L'étude réalisée par Tractebel, prévoit un budget de 145 millions EUR. Il est prévu une nouvelle étude de faisabilité qui prendrait 6 mois et coûterait 1 million d'EUR. La construction de la centrale Ruzizi III prendrait 5 et 10 ans.

2.2.3. L'IRAZ

L'étude sur la situation et les possibilités de relance de l'IRAZ a été réalisée sous la coordination des Pays-Bas. Le rapport de ladite étude est disponible depuis le mois de janvier 2005. La restitution de l'étude par les consultants a déjà été faite à Bruxelles. Il est prévu une rencontre des ministres de l'agriculture pour faire une restitution au niveau politique.

Les conclusions principales de l'étude sont que l'IRAZ offre aujourd'hui des services à une clientèle burundaise uniquement. Il faudrait développer une stratégie de transformation de l'actuel IRAZ en un réseau régional, tout en assurant un appui destiné aux institutions nationales de recherche agricole et zootechnique pour réduire les écarts qui existent aujourd'hui entre elles.

Cette institution fonctionne uniquement avec les subsides financiers du gouvernement burundais.

2.2.4. L'EGL

L'EGL fait actuellement face aux problèmes de manque de moyens pour réaliser son programme d'action. Cette institution a initié des projets intégrateurs dans le domaine de l'énergie dans la sous région de la CEPGL.

Le conseil d'administration ainsi que l'assemblée générale devrait rapidement se réunir pour décider de l'avenir de cette institution indispensable dans l'ensemble CEPGL. A l'instar de la BDEGL de l'IRAZ, L'EGL devrait faire l'objet d'une évaluation avant sa relance.

2.3. Conclusions

Dans le cadre de la relance des activités de la CEPGL, le Secrétariat Exécutif et les institutions spécialisés devraient préparer un programme d'action global ainsi que son chronogramme qui comprendrait tous les projets prioritaires à soumettre aux Etats membres et aux partenaires au développement.

3. Résultats escomptés et axes d'intervention

Le projet devrait viser en définitive la création d'un espace sous-régional paisible et prospère.

Pour y arriver, le dialogue politique devrait être privilégié en vue de restaurer un climat de confiance entre les dirigeants. Le démarrage effectif des activités du Secrétariat Exécutif Permanent et des Organismes spécialisés devrait servir d'élément catalyseur pour la relance de la coopération entre ces Etats.

A cette fin, les résultats à court, moyen et long termes suivants sont attendus :

3.1. Dans le domaine politique

- i) Réaffirmation des engagements en faveur des instruments de coopération existants et sensibilisation des Etats membres en vue de leur mise en œuvre effective ;
- ii) Démarrage des travaux de la Commission d'évaluation et de la relance de la CEPGL instituée par le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de la CEPGL;
- iii) La restauration d'un climat d'entente et de compréhension mutuelle entre les Etats en vue d'œuvrer à la promotion des programmes d'intégration économiques et à la mise en place des instruments actualisés de prévention, de gestion et de résolution des conflits ;

3. 2. Dans le domaine économique

- i) La reprise de la croissance économique et sociale dans les Etats membres de la sous région ;
- ii) Le positionnement de la CEPGL comme maillon incontournable dans les étapes du processus qui devraient aboutir à la construction d'un espace économique unique dans la Région des Grands Lacs, telle que recommandée par la Déclaration de Dar es Salaam.
- iii) La CEPGL devraient intégrer dans ses programmes les projets élaborés dans le cadre de l'implantation des Bassins Transfrontaliers de Développement.

3.1. Bénéficiaires cibles et zones d'intervention

- Le secteur privé des pays membres ;
- Les populations en général ;
- Les autres pays membres de la Conférence Internationale du fait de la stabilisation politique des pays membres de la CEPGL.

4. Modalités de financement et de gestion

4.1. Mécanismes de financement

Le financement proviendrait des :

- Etats membres ;
- partenaires au développement ;
- institutions financières internationales ;

4.2. Rôles respectifs des partenaires du projet

Les principaux partenaires du projet sont les suivants:

-Les Gouvernements : Les Etats membres devraient participer aux activités de relance de la CEPGL à travers le Conseil des Ministres qui est composé des Ministres des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale et la Commission d'évaluation et de relance de la CEPGL.

La Commission d'évaluation et de relance de la CEPGL devrait être rapidement mise en place pour planifier les activités de relance et éclairer les décideurs politiques sur les mesures à prendre pour y arriver. Elle étudierait également les conclusions des études d'évaluation faites sur les organismes spécialisés de la CEPGL et ferait rapport au Conseil des ministres et au Sommet des Chefs d'Etat.

La décision de la relance de la CEPGL devrait être prise au terme d'une session extraordinaire de la Conférence au Sommet des Chefs d'Etats des pays membres à convoquer dès que possible.

Les Fonds nécessaires à l'évaluation doivent être débloqués dans les délais les meilleurs.

-Les partenaires au développement devraient mettre à la disposition de l'organisation des moyens financiers pour exécuter les études et les investissements dans le cadre de la Communauté.

-L'Union africaine devrait entretenir des relations étroites avec la CEPGL en vue de la tenir régulièrement au courant de ses initiatives sur les stratégies d'accélération de l'intégration économique africaine.

La CEPGL devrait, à cet effet, examiner la possibilité de signer un Protocole d'accord portant sur le renforcement de ses relations avec l'Union Africaine.

-Le système des Nations Unies devrait appuyer la CEPGL par des activités de renforcement des capacités.

-Le NEPAD : Les programmes de la CEPGL doivent être examinés à la lumière de ceux du NEPAD. Les contacts doivent être établis avec son Secrétariat Exécutif dès que la décision de relance est prise par les Chefs d'Etat ;

-Les Organisations sous régionales africaines : La CEPGL devrait se mettre en relation avec les autres organisations sous régionales pour harmoniser et rationaliser ses programmes afin d'éviter les duplications.

4.3. Modalités de mise en œuvre

La relance de la CEPGL sera placée sous la supervision des Ministères des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale des pays membres.

4.4. Coordination et supervision des activités

- i) **Le Conseil de Ministres des Affaires Etrangères** : coordonne et supervise les activités de relance de la CEPGL ;
- ii) **La Commission d'évaluation et de relance de la CEPGL** : établit l'état d'avancement des activités de relance et propose les actions à entreprendre au niveau du Secrétariat Exécutif Permanent et des Organismes spécialisés. Elle fait rapport au Conseil des Ministres des Affaires Etrangères.

5. Contrôle et évaluation du projet

5.1. Rapports d'activités et financiers

Les experts de la Commission d'évaluation et de relance doivent présenter un rapport trimestriel d'activité et financier au Conseil des Ministres des Affaires Etrangères

5.2. Contrôle périodique du projet

La Commission d'évaluation et de relance établit un rapport annuel de contrôle sur l'état d'avancement du projet de relance des activités de la CEPGL. Ses activités devraient s'étendre sur deux ans.

5.3. Evaluation finale

Après adoption du projet par le Conseil des Ministres, une session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etats de la CEPGL sera convoquée à une date et un lieu à déterminer.

5. Cadre juridique et institutionnel

Le présent projet sera placé sous la tutelle des Ministères des Affaires Etrangères et de la Coopération régionale des trois pays membres de la CEPGL.

CHAP. II : CADRE DES RESULTATS ATTENDUS ET DES RESSOURCES

Numéro et Titre du projet :

PROJET N° 3.2.2. Relance de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs et de ses Organismes spécialisés(EGL, SINELAC, IRAZ et BDEGL)

II. 1. CADRE DES RESULTATS

Effet attendu :

1. Restauration de la paix et de la sécurité aux frontières communes et dans l'ensemble des pays de la région ;
2. Relance effective des activités d'intégration économique.

Indicateurs de l'effet :

- Le Secrétariat Exécutif et les organismes spécialisés de la CEPGL opérationnels ;
- La reprise des réunions du Conseil des Ministres et des Chefs d'Etats de la CEPGL ;
- Le retour du climat de confiance entre les dirigeants politiques des pays membres de la CEPGL et rencontres régulières des leaders politiques des pays membres.

Stratégies :

La stratégie à adopter consiste à :

- Relancer immédiatement les activités de la Commission d'évaluation et de relance de la CEPGL ;
- Impliquer des équipes restantes du Secrétariat Exécutif, des Organismes spécialisés dans les activités de relance de la CEPGL ;
- Restructurer et réévaluer le staff en vue de doter l'organisation du personnel compétent ;
- Impliquer des acteurs de développement (ONG, Ministères, Chambres de commerce et les hommes d'affaires, UN, Sociétés civiles, Eglises, les femmes, les jeunes etc.) dans le processus de la relance de la CEPGL (Approche participative).
- exhorter les dirigeants à prendre un engagement politique et à publier sous forme d'une déclaration commune affirmant leur volonté de relancer la CEPGL indiquant le sens dans lequel ils entendent orienter la communauté pour la rendre plus attrayante, plus dynamique et en informer leurs pairs de la Région.

Résultats escomptés	Indicateurs	Activités	Ressources
<p>-Relance effective de la CEPGL et de ses organismes spécialisés</p>	<p>-Nouvelle orientation sur les activités prioritaires adoptées par le Conseil des Ministres et la Conférence des Chefs d'Etats.</p> <p>-Climat d'entente et de compréhension mutuelle rétabli ;</p> <p>-Paix et sécurité rétablies dans la sous région</p>	<p>-Convocation d'une réunion de la commission d'évaluation et de relance de la CEPGL</p> <p>-Organisation des missions d'une équipe d'Experts (2 par pays) dans les pays membres et dans les Institutions de la CEPGL (7 jours par pays)</p> <p>-Convocation de la Réunion des Ministres des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale</p> <p>-L'organisation des réunions des Ministres de la défense et de la sécurité des Pays membres ainsi que celle de la Commission Tripartite de Sécurité</p> <p>-Préparation et convocation d'une réunion extraordinaire des Chefs d'Etat sur la relance de la CEPGL en vue entre autre designer les secrétaires exécutifs et la mise en place d'un staff minimum</p> <p>-Mise à la disposition du Secrétariat Exécutif et des organismes spécialisés des moyens financiers nécessaires pour préparer le démarrage de leurs activités ;</p>	

BUDGET INDICATIF POUR LA RELANCE DE LA CEPGL(y compris la contribution de l'UE)(2006-2010)(en USD)

	Libellés	Sources de financement	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total général
BDEGL	Etudes sur le positionnement de la BDEGL	Union européenne	1,105,000	455,000	390,000	-	-	1,950,000
	Créance sur l'OGEDP(RDC)	Etats membres + Partenaires au dvpt	8,666,667	8,666,667	8,666,667	8,666,667	8,666,667	43,333,333
Total BDEGL			9,771,667	9,121,667	9,056,667	8,666,667	8,666,667	45,283,333
EGL	Etudes(Energie)	UE+Partenaires au dvpt	1,807,000	1,807,000	3,237,000	3,237,000	3,237,000	13,325,000
	Budget de fonctionnement	Etats membres	578,380	578,380	578,380	578,380	578,380	2,891,902
Total EGL			2,385,380	2,385,380	3,815,380	3,815,380	3,815,380	16,216,902
IRAZ	Recherche scientifique(études)	Union européenne	519,350	519,350	670,800	670,800	670,800	3,051,100
	Budget de fonctionnement	Etats membres	1,315,764	1,315,764	1,315,764	1,315,764	1,315,764	6,578,819
	Budget d'investissement	Etats membres+Partenaires	1,059,500	1,059,500	130,000	130,000	130,000	2,509,000
Total IRAZ			1,835,114	1,835,114	1,986,564	1,986,564	1,986,564	9,629,919
Secrétariat Exécutif Permanent	Réhabi.Siège, activité+ Ass.Technique	Union européenne	1,300,000	1,300,000	1,365,000	1,365,000	1,365,000	6,695,000
	Coopération interuniversitaire	Union européenne	104,000	104,000	9,609,600	9,609,600	9,609,600	29,036,800
	Etudes(énergie) avec l'EGL	Union européenne	455,000	455,000	4,346,333	4,346,333	4,346,333	13,949,000
	Environnement, ressources et risques naturels	Union européenne	507,000	507,000	670,800	670,800	670,800	3,026,400
	Budget de fonctionnement	Etats membres+UE	650,000	650,000	650,000	650,000	650,000	3,250,000
Total SEP			3,016,000	3,016,000	16,641,733	16,641,733	16,641,733	55,957,200
SINELAC	Etudes sur l'assainissement financier	Banque Mondiale	130,000	130,000				260,000
	Réhabilitation Ruzizi II	UE+Etats membres			5,330,000	5,330,000		10,660,000
Total sinelac			130,000	130,000	5,330,000	5,330,000	-	10,920,000
Total/CEPGL			17,138,161	16,488,161	36,830,344	36,440,344	31,110,344	138,007,354